La CGT Pénitentiaire
263 rue de Paris - Case 542 - 93 514 MONTREUIL -- 01 55 82 89 67 -- www.cgtpenitentiaire.com

la cgt Pénitentiaire

COMMUNIQUÉ

Des structures comme les autres ?!

La commission des personnels de surveillance de la CGT Pénitentiaire s'est réunie les 10 et 11 mai 2023, à Montreuil, sur la question spécifique des établissements accueillant des mineurs (EPM et QM).

Cette rencontre était l'occasion, pour les professionnels de terrain, d'échanger et de comparer les pratiques professionnelles, bien souvent différentes d'une structure à une autre, mais aussi d'un type d'établissement à un autre. Elle permet également de construire, ensemble, une base revendicative commune, face à l'évolution constante des bases réglementaires et législatives qui ne cessent de fluctuer avec le temps, avec pour fil conducteur, les conditions de travail des personnels et la prise en charge du mineur incarcéré.

Depuis maintenant plusieurs mois, et la mise en œuvre de la réforme pénale des mineurs, les établissements spécialisés dans la prise en charge du mineur commence à ressentir les premiers effets des différentes mesures : un temps d'incarcération plus court, mais un va-et-vient d'arrivant de plus en plus important. L'impact sur les détentions s'en fait donc ressentir avec une baisse générale des effectifs sur les structures malgré ce turnover important.

Chez les mineurs, la surpopulation carcérale est quasi-inexistante. Cependant, les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs, comme les quartiers mineurs, ne sont pas épargnés et font face, eux aussi, à certaines difficultés rencontrées dans les établissements pour majeurs : manque d'effectifs, manque d'harmonisation des pratiques au niveau national, problèmes sécuritaires, etc.

Alors que de nombreux projets nationaux se mettent en place, par déclinaison, dans les EPM, comme par exemple le module « respect », il est crucial qu'une harmonisation organisationnelle de ces structures voit enfin le jour.

Il est donc grand temps de remettre à débat de nombreux sujets impactant drastiquement le fonctionnement de ces structures et s'y atteler réellement. Redonnons du sens à ces structures et ne laissons pas la Cour des comptes décider de l'avenir des EPM (récente enquête EPM/CEF). Même si nos dirigeants ne font plus des EPM une priorité politique, il serait dommageable de négliger un tel outil.

Arrêtons avec les faux-semblants...

La prise en charge des mineurs incarcérés doit rester une priorité pour notre administration et des moyens conséquent, qu'ils soient humains et financiers, doivent être déployés afin d'éviter la récidive.

La CGT Pénitentiaire continuera à œuvrer au niveau local, régional et national afin d'améliorer les conditions de travail du personnel, qu'il exerce au contact des mineurs, comme des majeurs.

La COM PS CGT Pénitentiaire,
Montreuil, le 26 mai 2023